

## **Candidature à la présidence du Syndicat de l'Orge, discours de François CHOLLEY**

**24 septembre 2020**

François CHOLLEY présente sa candidature à la présidence du Syndicat de l'Orge en rappelant les faits marquants de la précédente mandature.

La fusion des 3 syndicats préexistant sur le grand bassin versant de l'Orge (Siha – Prédecelle, Sibso – Orge amont, Sivoa – Orge aval) a été une étape majeure présentant une double cohérence, celle d'un même bassin versant pour gérer globalement les cours d'eau de leur source à leur confluence, et celle du grand cycle de l'eau comprenant toutes ses composantes, pluie, ruissellement, cours d'eau, inondations, qualité, eaux pluviales, assainissement. Ce grand Syndicat regroupe 9 communautés, 62 communes, 420 000 habitants et 300 km de rivières.

Cette fusion de syndicats a nécessité d'importantes réorganisations pour les équipes - 118 agents - compétentes, opérationnelles, motivées comme :

- l'harmonisation du statut du personnel avec un travail sur les horaires, les primes, les droits des salariés (absences, tickets restaurant), la mise en place de protocoles sanitaires et le télétravail en concertation avec les représentants du personnel,
- la réorganisation des services sur deux sites et la création de la direction Prévention des inondations, qui s'est attelée à la mise en œuvre d'un nouveau plan de gestion de crise.

Au cours des dernières années, de nombreux chantiers de travaux qui se chiffrent en dizaines de millions d'euros ont été menés tant sur les cours d'eau qu'en assainissement. On peut citer aussi le lancement du PAPI (programme d'action de prévention des inondations) Orge-Yvette, la poursuite des actions dans le cadre du PAPI Seine, et la signature d'un contrat eau et climat sur 6 ans avec l'Agence de l'eau.

### **Quel bilan peut-on tirer de cet important travail ?**

La qualité de l'eau s'améliore, principalement pour le volet biologie avec le retour des poissons mais aussi avec la réduction des pollutions, cependant trop lentement car il reste des pollutions chimiques historiques, des déversements d'eaux usées via les réseaux d'eaux pluviales et des pollutions ponctuelles et accidentelles.

La gestion des inondations est efficace et organisée mais reste perfectible sur plusieurs secteurs localisés.

La vallée dont le Syndicat acquiert chaque année de quelques hectares à quelques dizaines d'hectares fait l'objet d'une gestion directe par le Syndicat, et présente aujourd'hui une surface de 420 ha. Ces secteurs sont des zones de biodiversité et des zones naturelles très appréciées de nos habitants et donc très fréquentées.

Les ressources financières qui ont été maîtrisées sont stables et inférieures à celles des structures homologues. La situation financière est saine.

Enfin, à noter, le Syndicat dispose d'une triple certification ISO 9001, 14001, 45 001 qui est toujours à consolider dans une dynamique d'amélioration continue.

**Cependant de nombreux défis nous attendent encore.**

### **1. Une nouvelle approche de la protection des inondations afin d'être plus globale et plus préventive**

Pour se faire, les axes de travail majeurs seront les suivants :

- achever la création d'un nouveau modèle hydraulique global du bassin versant,
- consolider l'alerte crue et l'anticipation des épisodes d'inondation grâce au bulletin d'étiage déjà diffusé et au bulletin de veille hydrologique qui est en préparation,
- prendre en compte les épisodes de sécheresse qui peuvent conduire à réfléchir à l'utilisation de nos bassins en soutien d'étiage,
- s'engager avec les communes sur la désimperméabilisation des toits, des parkings, la maîtrise des ruissellements agricoles qui sont trop violents et les ruissellements urbains encore trop abondants,
- réaliser de nouveaux ouvrages de régulation sur l'Orge amont, la Rémarde, la Prédecelle, et la réduction de la vulnérabilité pour des situations ponctuelles d'inondation qui n'ont pas encore trouvé de solution, notamment à Limours, Briis, Saint Maurice, Breuillet en intervenant aussi sur les réseaux d'eaux pluviales,
- mettre en place des zones de sur-inondation en amont car il est moins dommageable d'inonder des champs que des biens avec des risques envers les personnes, en coordination avec une politique d'acquisition foncière,
- contrôler et inciter à la régulation des débits en provenance des forêts de Rambouillet Territoire.

### **2. La poursuite sans relâchement de la rénovation et de la maîtrise des systèmes d'assainissement pour tendre vers le bon état de l'Orge et de ses affluents**

Pour se faire, nos axes de travail seront les suivants :

- réduire le coût d'exploitation de la station du Moulin Neuf qui s'appuie certes sur une technologie de pointe mais est encore très chère. En cela, une réflexion doit être menée sur la DSP très onéreuse et sur la réduction des apports intempestifs d'eaux pluviales,

- poursuivre la rénovation de nos collecteurs d'assainissement de transport avec tous les ans entre 1 à 2 % du patrimoine rénové pour 2 à 4 M€,
- étudier l'installation d'un dégrilleur/dessableur pour récupérer les déchets solides, notamment en amont de la station d'Ollainville,
- participer activement avec le Siaap au doublement du siphon sous la Seine vers Valenton dit VL8 avec l'installation d'un dégrilleur, dont la tête d'ouvrage se situe à Athis-Mons sur notre territoire, reconstruire les stations d'épuration de Pecqueuse, La Forêt le Roi... et gérer nos autres stations avec le souci du coût et du rendement,
- continuer les opérations de contrôle de conformité des branchements des particuliers et des entreprises (EUND),
- gérer et réhabiliter les réseaux de collecte communale que nous avons en gestion directe,
- mobiliser tous les partenaires - communes, communautés, résidences, entreprises - sur les points noirs de pollutions chroniques identifiés mais toujours non traités.

### **3. L'accélération de la reconquête de la vallée vers un réservoir de biodiversité**

Il nous faut encore :

- progresser sur la qualité de l'eau. Celle-ci est en progrès sur le plan biologique avec par exemple la réapparition d'espèces comme le barbeau fluviatile ou la baisse des concentrations en azote, phosphore, cuivre, zinc et pesticides. Mais nos efforts ne doivent pas se relâcher, l'Orge et ses affluents n'étant pas encore en « bonne qualité ». Pour mémoire, le Syndicat est doté de 23 points de mesure, 5 stations qualité et suit 30 paramètres,
- intervenir fermement en allant au contentieux sur les pollutions accidentelles voire volontaires,
- nettoyer les berges et le lit de la rivière régulièrement,
- adapter le plan de gestion écologique de la vallée en intégrant l'éco-pâturage, le rôle des pêcheurs, la gestion des déchets végétaux, la tonte des herbes et des copeaux de bois, etc,
- rouvrir l'Orge à Juvisy d'une part ce qui a fait l'objet d'une large concertation citoyenne et a permis de définir un premier tronçon à rouvrir ; et d'autre part à Athis Mons où le parking d'un bailleur social a été construit sur l'Orge il y a quelques dizaines d'années ; accessoirement, il faudra aussi supprimer des berges bétonnées pour reprofiler le lit comme à Savigny, Dourdan, Limours,
- poursuivre l'acquisition opportuniste c'est-à-dire en lien avec les communes (Breuillet, Saint Germain...), de terrains de fonds de vallée à hauteur de 5 à 20 ha par an, négocier avec les communes l'éventuelle reprise de leurs berges,

- continuer le décloisonnement de la rivière et sa restauration. Trente clapets ont été supprimés en 10 ans mais il reste de nombreux obstacles à traiter pour améliorer le profil hydromorphologique comme à Limours, Breuillet, Arpajon, Dourdan,
- accompagner le projet SESAME de CDEA pour donner sa place à l'eau dans l'agriculture de proximité.

#### **4. La mise à disposition de la vallée au service des habitants dans le respect de la nature**

Il est nécessaire de :

- faire face à la sur-fréquentation de la vallée difficilement compatible avec la préservation de la nature et de la biodiversité... quand on voit le nombre de chiens voire de barbecues, et désormais des baignades - sans doute dues au réchauffement climatique,
- continuer à développer les circulations douces et les promenades en coordination étroite avec les collectivités et leurs propres réseaux,
- renforcer la lutte contre les incivilités en partenariat avec les polices municipales et étudier l'assermentation d'agents,

#### **5. La coopération avec les communes et les communautés, quitte à faire évoluer les compétences ou les périmètres**

- Rappeler à tous que ce Syndicat, notre Syndicat, dispose de fortes compétences techniques internes et agit en direct sans recours à des délégations (sauf héritage), en passant des marchés,
- conseiller les aménageurs et approfondir les partenariats avec les communes et communautés sur le volet eau de leurs documents d'urbanisme et leurs projets,
- poursuivre et amorcer des discussions avec des syndicats et communes qui exercent encore en direct des compétences (assainissement, eaux pluviales...) que nous pourrions exercer. Par exemple avec le SIAL (Syndicat d'assainissement de la région de Limours), ou autres, dans une logique de gestion du grand cycle de l'eau. Sur notre territoire, l'eau qui tombe et ruisselle voire fuit, est connectée à la nappe phréatique qui alimente ponctuellement des forages d'eau potable etc,
- réfléchir à la prise en compte de la compétence ruissellement qui ne dispose d'aucun moyen humain ni financier aujourd'hui,
- maintenir un endettement limité et maîtrisé. Pour mémoire environ 20 M€ d'investissement sont réalisés par an,
- conserver des montants de cotisations rivières et redevances voisin du niveau actuel,

- rester vigilant face aux baisses de certaines subventions notamment en matière de fonctionnement et surveiller nos charges d'exploitation par une action de contrôle très en amont de toutes les dépenses,
- clarifier les circuits financiers notamment de perception de la PFAC avec les agglomérations,
- élaborer un contrat trame verte et bleu avec la Région.

En conclusion et à court terme, je constate qu'un important travail d'acculturation est à mener en constatant que 70 % des délégués sont nouveaux. Pour cela, nous vous proposerons des réunions de travail et des exposés en introduction des assemblées générales.

La liste des vice-présidents que je vais vous proposer a été construite pour représenter tous les territoires et toutes les sensibilités. Ils seront au nombre de 21 dont 2/3 de nouveaux.

Par ailleurs, je me mets à la disposition des villes pour venir présenter le Syndicat et son action en conseil municipal notamment.

Il nous restera à définir dans les jours qui viennent en bureau, les délégations des vice-présidents et des conseillers délégués et les attributions des commissions. Cela sera fait de manière collégiale en bureau. Ces commissions seront directement calquées sur les enjeux que notre Syndicat doit relever.

Tel est le sens et le contenu que j'entends donner à notre action.

*Je vous informe que sous le mandat qui s'est terminé, j'étais membre du comité de bassin au titre des maires de l'Essonne, élu administrateur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie par le comité de bassin, élu membre de la commission des finances et élu Président de la commission des aides par le Conseil d'administration de l'Agence.*